



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE: N° AR 04 047 AR_17_2023

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DU PRÉ DE SAULE

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par l'Entreprise AZUR TRAVAUX, 6 allée des Tilleuls 04200 SISTERON;

CONSIDÉRANT que la circulation doit être réglementée sur la commune de **Champtercier**, Route du Pré de Saule durant la durée des travaux de modification du réseau électrique ENEDIS à compter du 19/06/2023 et ce jusqu'au 03/07/2023 inclus.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 19/06/2023 et ce jusqu'au 03/07/2023 inclus, la circulation devra être réglementée dans les deux sens de circulation selon les besoins du chantier ainsi qu'il suit :

**Interdiction de stationner et dépasser sur l'emprise du chantier,
limitation de vitesse à 30 km/h**

ARTICLE 2 :

La signalisation appropriée est de la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par l'Entreprise AZUR TRAVAUX, 6 allée des Tilleuls 04200 SISTERON.

ARTICLE 3 :

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise chargée des travaux dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 4 :

L'entreprise AZUR TRAVAUX, 6 allée des Tilleuls 04200 SISTERON **effectuera, en permanence, les nettoyages nécessaires.** Les dégradations éventuelles de la chaussée sont à la charge de l'entreprise. La sécurité du chantier sera à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 16 juin 2023

Le Maire
Antoine ARENA

